

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
d'arrondissement tenue le lundi 7 février 2011 à 19 h  
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement  
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau  
Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement.

**ABSENCE :**

Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement  
Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe  
Me Pierre Rochon, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Patrick Martel, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 02.

---

10.01

**CA11 26 0029**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2011**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2011, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

---

10.02

**CA11 26 0030**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement  
tenue le 17 janvier 2011, à 19 h**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil  
d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2011 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **10 - Point d'information des conseillers**

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

---

#### **10 - Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 30.

---

Considérant à 20 h 30 l'expiration du délai accordé pour la période de questions du public en vertu du *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-1),

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

De prolonger la période de questions du public de la séance ordinaire du 7 février 2011 afin d'entendre les personnes inscrites, conformément au *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-1).

Adoptée à l'unanimité.

---

La période de questions se termine à 21 h 08.

---

20.01

#### **CA11 26 0031**

**Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme L'Hôte-Maison (Maison de jeunes), pour la consolidation du Programme jeunesse pour l'année 2011**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 20 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme L'Hôte-Maison (Maison de jeunes), pour la consolidation du Programme jeunesse, et ce, pour l'année 2011.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction dans services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1113318001

---

20.02

#### **CA11 26 0032**

**Approbation d'un avenant modifiant le contrat visant les travaux d'aménagement du parc Jean-Duceppe afin d'augmenter la valeur du contrat octroyé à Terrapro Construction, le 22 juin 2005 (résolution CA05 260213), de 43 115,87 \$ pour l'aménagement du futur parc Jean-Duceppe, portant ainsi le montant total du contrat à 2 646 538,94 \$ - Appel d'offres numéro 260504P**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 43 115,87 \$ taxes incluses, pour la compensation du volume total des sols manipulés dans le cadre du contrat octroyé à Terrapro Construction, le 22 juin 2005 (résolution CA05 26 0213 – Appel d'offres numéro 260504P), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 603 423,07 \$ à 2 646 538,94 \$, taxes incluses.

D'approuver le projet d'avenant modifiant le contrat visant les travaux d'aménagement du parc Jean-Duceppe et majorant le montant total dudit contrat, lequel avenant est joint comme annexe numéro 32 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit avenant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement, et ce, après avoir opéré le virement de crédits en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1102913041

---

20.03  
**CA11 26 0033**

**Autorisation d'une dépense de 257 676,16 \$ incluant l'octroi d'un contrat au montant de 207 676,16 \$ à Pierre Brossard (1981) ltée pour le réaménagement de l'éclairage de certaines rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres numéro 261013V (9 soum.)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 257 676,16 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'éclairage sur les rues des Ateliers, Chateaubriand, des Carrières, Molson et Rachel, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Pierre Brossard (1981) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 207 676,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 261013V.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.  
1102913045

---

20.04  
**CA11 26 0034**

**Recommandation au comité exécutif - Résilier le contrat octroyé à Groupe Jesco (9209 0976 Québec Inc.), au montant de 259 166,35 \$ (résolution numéro CE10 1046) et abrogation de ladite résolution - Autorisation pour le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour la construction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue des Carrières, entre les rues St-Hubert et Boyer**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recommander au comité exécutif :

- De résilier le contrat de Groupe Jesco (9209 0976 Québec Inc), au montant de 259 166,35 \$, octroyé en vertu de la résolution numéro CE10 1046 du comité exécutif, et d'abroger en conséquence ladite résolution.
- D'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour la construction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue des Carrières, entre les rues St-Hubert et Boyer, conditionnellement à la résiliation du contrat (résolution numéro CE10 1046) du Groupe Jesco (9209 0976 Québec Inc).

Adoptée à l'unanimité.  
1112913001

---

20.05

**CA11 26 0035**

**Approbation de la convention de services professionnels avec la firme Claulac inc. Experts-Conseils pour effectuer l'arpentage, la surveillance, ainsi que le contrôle qualitatif des travaux de construction des infrastructures dans le cadre du projet d'entente avec Cité-Nature - Montant total 77 013,30 \$ - Appel d'offres sur invitation (3 soum.)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 77 013,30 \$, taxes incluses, pour effectuer l'arpentage, la surveillance, ainsi que le contrôle qualitatif des travaux de construction des infrastructures dans le cadre du projet d'entente avec Cité-Nature.

D'approuver un projet de convention par lequel Claulac inc. Experts-Conseils, ayant obtenu le plus haut pointage, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 77 013,30 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation, lequel projet de convention est joint comme annexe numéro 33 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir effectué les virements en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1112913002

---

20.06

**CA11 26 0036**

**Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat à Lange Patenaude Équipement ltée (Kubota Montréal) pour la fourniture d'un petit véhicule utilitaire 4 x 4 diesel avec benne basculante, au montant de 63 202,65 \$ - Appel d'offres sur invitation numéro 261014A (1 soum.)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense approximative de 63 202,65 \$ (taxes incluses), pour l'achat d'un petit véhicule utilitaire 4 x 4 diesel avec benne basculante, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Lange Patenaude Équipement Itée (Kubota Montréal), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 63 202,65 \$, taxes incluses, conformément à la soumission sur invitation numéro 261014A.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1102913042

---

30.01  
**CA11 26 0037**

**Autorisation de dépenses relatives à un service d'utilités publiques, à une commande ou un service prévu dans un contrat cadre, au Centre de services partagés - Matériel roulant (CSP-MRA) et ateliers spécialisés, à la Commission des services électriques et du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles en tant que fournisseurs internes selon les dépenses prévues à cet effet en 2011, pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser des dépenses relatives à un service d'utilités publiques, à une commande ou un service prévu dans une entente-cadre, du Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers spécialisés (CSP-MRA), du Complexe environnemental Saint-Michel, de la Commission des services électriques en tant que fournisseurs internes selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.  
1113506001

---

30.02  
**CA11 26 0038**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 décembre 2010, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois de décembre 2010, soit du 26 novembre au 31 décembre 2010, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 décembre 2010, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois de décembre 2010, soit du 26 novembre au 31 décembre 2010, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.  
1110209001

---

40.01  
**CA11 26 0039**

**Émission d'ordonnance - Interdire le virage à gauche en tout temps du sud vers l'ouest à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb et du boulevard Rosemont**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De modifier la signalisation écrite à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb, du côté nord du boulevard Rosemont, de manière à :

- Retirer les panneaux 7 h à 22 h;
- Maintenir en place les panneaux d'obligation d'aller tout droit ou de virage à droite.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 34 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-012, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. chapitre C-4. 1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.  
1102968002

---

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.02 et 40.03 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

40.02

**CA11 26 0040**

**Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Festival international du film pour enfants de Montréal », « Érablière urbaine », « Jeunesse J'écoute », « Défi Roulothon »**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser, entre le 16 février et le 8 mars 2011, dans le cadre de l'événement « **Festival international du film pour enfants de Montréal** » :

- a) l'installation et le maintien d'une bannière au-dessus de la rue Beaubien Est entre les intersections de la rue D'Iberville et de l'avenue Louis-Hébert.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 35 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance no 2011-26-013 en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279, article 521).

D'autoriser, le 3 mars 2011, de 16 h à 20 h 30, dans le cadre de l'événement « **Festival international du film pour enfants de Montréal** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture;

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 36 et 37 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-014 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-015 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, les 5 et 10 mars 2011, remis au lendemain en cas d'intempéries, entre 9 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Érablière urbaine** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques;

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 38 et 39 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-016 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-017 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 1<sup>er</sup> mai 2011, entre 8 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Jeunesse J'écoute** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 40 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-018 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 14 mai 2011, remis au 15 mai 2011 si intempérie, entre 9 h et 12 h, dans le cadre de l'événement « **Défi Roulothon** », sur le site du parc Joseph-Paré :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 41 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-019 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Adoptée à l'unanimité.  
1113581001

---

40.03  
**CA11 26 0041**

**Émission d'ordonnance - Développement domiciliaire des anciens ateliers municipaux - Désigner le sens des nouvelles rues et l'emplacement des arrêts**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'établir sur les rues et sur l'avenue suivantes la mise à sens unique (rue à sens unique) ainsi que la signalisation appropriée:



- Rue De Saint-Vallier : Du sud vers le nord, sur la rue De Saint-Vallier, entre la rue des Carrières et la rue des Ateliers.
- Rue des Ateliers : De l'ouest vers l'est, sur la rue des Ateliers, entre la rue De Saint-Vallier et l'avenue De Chateaubriand.
- Avenue De Chateaubriand : Du nord vers le sud, sur l'avenue De Chateaubriand, entre le boulevard Rosemont et la rue des Carrières.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

D'installer des arrêts obligatoires, ainsi que la signalisation appropriée aux endroits suivants :

- À l'approche ouest de l'intersection de la rue des Ateliers et de l'avenue De Chateaubriand.
- À toutes les approches à l'intersection de la rue des Carrières et de l'avenue De Chateaubriand.

D'installer des panneaux afin d'indiquer qu'il y a désormais un arrêt obligatoire à toutes les approches de ce carrefour.

D'autoriser l'installation et l'enlèvement ultérieur de la signalisation temporaire prévue dans le cas de l'installation d'arrêts toutes directions.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante jointe comme annexe numéro 42 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

- Ordonnance 2011-26-020, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. chapitre C-4. 1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.  
1102968001

---

40.04  
**CA11 26 0042**

**Adoption d'un accord de principe afin de poursuivre les démarches d'adoption du règlement P-10-021 et d'approbation de l'entente de développement suite aux recommandations de l'OCPM - Projet de développement du site de Norampac**

Attendu que l'Office de consultation publique de Montréal a déposé son rapport au conseil municipal le 24 janvier dernier;

Attendu que trois préoccupations importantes ont fait l'objet de propositions par les participants, soit l'intégration du projet à la communauté, le désenclavement physique du site et une approche plus rigoureuse en ce qui a trait au développement durable et que l'Office de consultation publique de Montréal a traduit ces préoccupations en 25 recommandations;

Attendu que l'arrondissement est satisfait du rapport et endosse la majorité des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal, lesquelles sont prises en compte dans le règlement modifié et l'avenant modifiant l'entente de développement;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

De recommander au conseil municipal d'adopter le Règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal » afin de remplacer le secteur de densité « 21-03 » par le secteur de densité « 21-T3 », sur l'emplacement bordé au nord par la ruelle située au sud de la rue Masson, au sud par le boulevard Saint-Joseph, à l'ouest par la rue D'Iberville et à l'est par la rue Molson avec les modifications apportés suite aux recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.  
1110963003

---

40.05  
**CA11 26 0043**

**Adoption - Second projet de Règlement numéro 01-279-28-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » relatif, notamment, aux constructions hors toit, aux ventes-débarras, au verdissement d'un terrain et à l'aménagement durable des aires de stationnement, de chargement et d'entreposage (omnibus - dispositions susceptibles d'approbation référendaire)**

Il est proposé par François W. Croteau  
appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'adopter, avec changements, le second projet de Règlement numéro 01-279-28-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », relatif, notamment, aux constructions hors toit, aux ventes-débarras, au verdissement d'un terrain et à l'aménagement durable des aires de stationnement, de chargement et d'entreposage (second projet de règlement qui comprend les dispositions susceptibles d'approbation référendaire).

Adoptée à l'unanimité.  
1090963020

---

40.06  
**CA11 26 0044**

**Adoption - Premier projet de résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé aux 6810 et 6814, boulevard Saint-Laurent**

Il est proposé par François W. Croteau  
appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)*, le premier projet de résolution suivant :

1. D'accorder l'autorisation d'agrandir le bâtiment situé aux 6810 et 6814, boulevard Saint-Laurent, en dérogation aux articles 9, 21, 22 et 24 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279* de l'ancienne Ville de Montréal), relatifs à la hauteur en étages et en mètres et aux dépassements autorisés.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
  - 1° le traitement architectural du bâtiment doit être conforme aux plans numérotés A10, A11, A12 et A13, préparés par D'Onofrio architecture design, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 27 janvier 2010, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 43 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011;

- 2° les détails architecturaux doivent être conformes aux plans numérotés A14, A15, A16, A17 et A18, préparés par D'Onofrio architecture design, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 27 janvier 2010, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 44 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011;
- 3° les détails de tous les matériaux de façade (modèle, format, couleur) doivent être indiqués sur les plans déposés en vue de l'émission des permis et les couleurs doivent être en harmonie avec les couleurs dominantes présentes sur le bâtiment;
- 4° sur les élévations des murs latéraux, l'enduit proposé doit être changé pour du crépi de béton appliqué à la truelle.

Ce projet comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 mars 2011 à 18 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.  
1100963063

---

40.07  
**CA11 26 0045**

**Autoriser l'exercice des usages conditionnels « Atelier d'artistes et d'artisans » et « articles de sport et de loisirs », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) dans le bâtiment situé au 6212, rue Boyer**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la présente demande.

Il est proposé par François Limoges

appuyé par François W. Croteau

Et résolu :

D'autoriser les usages conditionnels « atelier d'artistes et d'artisans » et « articles de sport et de loisirs » au bâtiment situé au 6212, rue Boyer.

Adoptée à l'unanimité.  
1100963097

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 35.

---

François W. Croteau  
Maire d'arrondissement

---

Patrick Martel  
Secrétaire substitut du conseil  
d'arrondissement